



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maternités

Question écrite n° 77473

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les conclusions d'un récent rapport de la Cour des comptes sur les maternités. Les juges constatent que la France continue de connaître des résultats médiocres en matière de périnatalité et ils pointent notamment des problèmes de sécurité de prise en charge des patientes dans certaines petites maternités. Ils jugent également que « la fragilisation des maternités rend inévitable et nécessaire une nouvelle phase de réorganisation, qui doit être anticipée et activement pilotée par les pouvoirs publics afin de mettre en place une offre de soins pérenne, ajustée aux besoins et efficiente, mais aussi pour améliorer les indicateurs de périnatalité ». Si les conditions de sécurité doivent, en effet, être renforcées dans l'ensemble des maternités, il est également indispensable de maintenir des maternités de proximité, plus particulièrement dans les territoires ruraux et de montagne. Il souhaite donc connaître les suites que le Gouvernement apportera aux conclusions de ce rapport de la Cour des comptes. Il souhaite également savoir si la spécificité des territoires ruraux et de montagne sera prise en compte dans une éventuelle réorganisation de l'offre de soins, permettant de maintenir un maillage suffisant du territoire en maternité de proximité.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77473

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2015](#), page 2588

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)